

**Les Jardins d'Alleric »**  
**- CONTRAT D'ENGAGEMENT PORC BIO -**  
**Période de novembre 2014 à avril 2015**

L'association a pour objet :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des activités sur les fermes de ses partenaires.

**Contractants :**

**Producteur :**

GAEC La renéamière  
 La Renéamière  
 79 450 SAINT AUBIN LE CLOUD

et

**Consommateur :**

Nom & Prénom :

Adresse :

Tél :

Portable :

E-mail:

**Termes du contrat :**

L'éleveur propose de la viande de porc biologique en caissette issue de leur ferme (truies élevées en plein air, 120 ha en bio depuis 2001, contrôlés par ECOCERT). La **distribution aura lieu deux lundis dans le semestre : 8 décembre 2014 et 9 février 2015**, entre **18h00 et 19h** à la ferme de Philippe & Françoise Dieumegard - 40 rue du Pigeonnier - Château d'Allerit 79270 VALLANS

Le consommateur s'engage à respecter les dates et horaires de livraison. Toute commande non retirée dans le créneau horaire prévu pourra être récupérée à la ferme de l'éleveur sous 2 jours en prenant préalablement rendez-vous par téléphone. Passé ce délai, le consommateur ne pourra prétendre ni à cette commande, ni à aucune compensation.

Pour tout changement ou remarque liés au contrat, le consommateur contactera le référent Porc :  
 Marina JUILHA / fabrice.guillot315@orange.fr

**Détail de la commande :** Indiquez pour les 2 distributions le nombre de produits souhaités, faites le total par ligne et multipliez ce total par le prix unitaire (**une caissette de 5 ou 10 kg de viande par distribution minimum**).

	8 déc 2014	2 février 2015	Total des 2 livraisons	Prix unitaire	Prix total = total x prix unitaire
Caissette de 5 kg * (5kg)				x 57€50	=
Caissette de 10 kg * (10 kg)				x 115€	=
Saucisses de porc (au kg)				x 11€50	=
Boudin 180g (le pot)				x 4€70	=
Pâté de foie 180g (le pot)				x 4€70	=
Pâté de foie 300g (le pot)				x 6€20	=
Mousse de foie 180g (le pot)				x 4€70	=
Rillettes 180g (le pot)				x 4€70	=
Rillettes 300g (le pot)				x 6€20	=
Pâté de campagne 180g (le pot)				x 4€70	=
Pâté de campagne 300g (le pot)				x 6€20	=
Pâté de tête 300g (le pot)				x 6€20	=

\* Rôties, escalopes, côtelettes, sauté de porc, saucisses et poitrine

Total pour les 2 distributions =

Le consommateur est responsable de ses produits dès la distribution, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid. **Le paiement** de la commande des 2 livraisons s'effectue à la remise du contrat et peut être réalisé en 1, 2, 3 ou 4 chèque(s) qui seront remis au Bureau au moment de l'engagement avec le présent document ; ils seront émis à l'ordre de « **GAEC La Renéamière** ». Chaque chèque sera remis à l'éleveur par l'un des membres du Bureau pour encaissement au début du premier mois de la période couverte par ce chèque. **Toute résiliation** reste possible sous certaines conditions extrêmes étudiées par les membres du Bureau.

Fait à Vallans le :

Signature de l'éleveur

Signature du consommateur

Contrat à remettre à un membre du bureau ou à retourner dans la boîte aux lettres de l'association à la ferme **au plus tard le 20 octobre 2014** accompagné du ou des chèques correspondants.